

DEPARTEMENT DE L'YONNE

Communauté de Communes du Jovinien

EXTRAIT

DU

REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Communautaire

Séance du 8 juin 2009

CONVOCATIONS ADRESSEES A CHAQUE CONSEILLER LE 2 JUIN 2009
COMPTE RENDU DE SEANCE AFFICHE A LA PORTE DE LA MAIRIE DE JOIGNY LE 15
JUN 2009
NOMBRE DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES EN EXERCICE : 26

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le huit juin deux mille neuf à dix-neuf heures trente dans les salons de l'hôtel de Ville de Joigny sous la présidence de Monsieur Nicolas SORET, Président.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur Jean-Michel ROCHEFORT, Monsieur Michel KOZEL, Monsieur Claude GRUET, Madame Catherine DECUYPER, Monsieur Ronan LAURENS, Monsieur Patrick LEMAISTRE , Madame Françoise RAISON, Monsieur Christian ROTILIO, Monsieur Christian MORESK, Monsieur Jean-Pierre ROUSSEAU, Monsieur Bernard MORAINÉ , Madame Miren MATIVET-KERBRAT, Monsieur Yves GENTY, Monsieur Maurice COLAS, Monsieur Maâmar TALBI , Madame Manuelle MOINE, Madame Pascale DAVID-SAUZEA, Monsieur Laurent CHAT, Madame Gisèle DUMONT, Monsieur Daniel HURE, Madame Agnès BLANCARD, Monsieur Jean-François RAVSELJ, Monsieur Michel THIAVILLE.

ETAIENT EXCUSES :

Monsieur Guy DUCHENNE, représenté par Monsieur Alain GREMET,
Madame Gaëlle LASSUCE, représenté par Monsieur Mohamed BELKAID

ETAIT ABSENT : /

SECRETARE DE SEANCE : Monsieur Jean-François RAVSELJ

OBJET : Gestion du foncier communautaire par la SAFER (N° 38).

.../...

N° 38/2009

OBJET : Gestion du foncier communautaire par la SAFER

CONSIDERANT que la SAFER participe à l'aménagement durable et équilibré de l'espace rural, observe le marché pour connaître les prix des biens et des terres afin de les estimer à leur juste valeur avec les Services des Domaines.

CONSIDERANT qu'elle permet aux communes de connaître les mouvements fonciers de leurs territoires, qu'elle achète des biens agricoles et ruraux puis les revend aux agriculteurs ou collectivités dont les projets répondent à l'objectif de ses missions, et qu'elle stocke des terrains et les loue temporairement à des agriculteurs.

CONSIDERANT que la Communauté de Communes du Jovinien a besoin de gérer son foncier afin de répondre positivement aux actions de développement économique.

VU l'avis favorable de la commission économique en date du 6 Juin 2009.

**Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité.**

APPROUVE la signature d'une convention avec la SAFER pour la gestion foncière communautaire,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à la signer ainsi que tous documents permettant l'intervention de la SAFER sur le territoire de la CCJ.

Pour copie conforme

Le Président,
Nicolas SORET



A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'N' followed by a vertical stroke and a horizontal line extending to the right.